

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	23	29
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, REYNAUD Christian, MIGNOT Jean-Marie, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MOURET Stéphanie, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie, LABROUE Sandrine

Représentés : BATIER Jean-François représenté par BARRIERE Danielle, MARIAUD Eric représenté par LAFAYE Laurent, GOUVIER Eric représenté par REYNAUD Christian, ROBERT Marie-José représentée par GRANET Frédérique, TRICARD Morane représentée par MARCOUL-SOULIE Bénédicte, BUSSIERE Pascal représenté par MORIN Julien

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MÈGE Frédéric est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_048

Objet : Tarifs publics applicables à la programmation culturelle à compter du 10 juin 2026

Monsieur Dimitri Niossobantou informe les membres du Conseil municipal de l'élaboration de la programmation culturelle pour la saison 2026/2027 :

Événements	Dates	Tarifs
Spectacle d'ouverture: La Joute vocale	vendredi 18 septembre 2026	Gratuit pour les détenteurs du passeport culture et bénévoles des associations * Tarif unique: 15€ Tarif 12 / 25 ans

Journées du patrimoine	samedi 19 septembre 2026	Gratuit
Orage de vivre	vendredi 16 octobre 2026	Tarif D Tarif 12 /25 ans
La Claque	jeudi 26 novembre 2026	Tarif A Tarif unique 5 € (groupes scolaires) Tarif 12 /25 ans
Concert Bobby Dirninger	samedi 31 octobre 2026	Partenariat tarif pour les passeports culture:12€
Le fils du Grand méchant Loup	samedi 5 décembre 2026	Tarif unique: 5 €
Salon des artistes de Feytiat	09 au 20 décembre 2026	Gratuit
A pile ou face	dimanche 24 janvier 2027	Tarif C Tarif 12 /25 ans
Concert Dumont d'Urville	vendredi 11 février 2027	Tarif unique: 10€ Tarif 12 /25 ans
Petits pas voyageurs	mercredi 24 février 2027	Tarif unique: 5€
En passant concert	vendredi 19 mars 2027	Partenariat tarif pour les passeports culture: 25€ places limitées
Puisqu'il le faut	jeudi 1er avril 2027	Tarif B Tarif unique 5 € (groupes scolaires) Tarif 12 /25 ans
Clément Blouin	vendredi 28 mai 2027	Tarif D Tarif 12 /25 ans

et 2 spectacles en partenariat avec Polyglotte Prod: "Booder" le 18/02/2026 et "Mado la niçoise" le 02/06/2026

et propose les tarifs publics suivants :

	TOUT PUBLIC	Passeport culture	Partenaires/ comité d'entreprise (1)	Tarif réduit (2)	Tarif 12 / 25 ans (3)	moins de 12 ans
TARIF A	28€	23 €	25€	14€	5€	gratuit
TARIF B	25€	18 €	20€	12€	5€	gratuit
TARIF C	20€	15 €	17€	10 €	5€	gratuit
TARIF D	15 €	10€	12 €	8 €	5€	gratuit

Autre tarif :

"Votre anniversaire est le jour du spectacle": gratuité (sur présentation d'un justificatif)

Tarifs uniques :

La claque/ Puisqu'il le faut	5 € (groupes scolaires: collèges, lycées, gratuité 2 accompagnateurs)
Jeune public : Petits pas voyageurs	5 € / gratuité pour 2 accompagnateurs d'un groupe scolaire, crèche
Jeune public : Le fils du grand méchant loup	5 € dont 1 € reversé à l'AFM Téléthon
Tarif groupe à partir de 10 personnes	15€

(1) Le tarif "partenaires" s'applique aux membres du Comité des Œuvres Sociales du CDG 87, et à tout comité d'entreprise qui signera une convention de partenariat avec la ville de Feytiat.

(2) Le tarif réduit s'applique sur justificatif aux demandeurs d'emploi, personnes handicapées.

(3) Ce tarif s'applique sur justificatif

** La soirée d'ouverture est gratuite pour les membres actifs des associations de Feytiat (bureau, conseil d'administration) dont le siège est domicilié sur la commune.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider les tarifs publics ci-dessus applicables à la programmation culturelle à compter du 10 juin 2026.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le vendredi 05 juin 2026

**Le secrétaire de séance,
Frédéric MÈGE**



**Le maire,
Laurent LAFAYE.**



Certifiée exécutoire

Reçue en préfecture le : 10/06/2026

Publiée le : 10/06/2026

Le maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.